

REMISS D'UNE MEDAILLE COLONIALE. — M. le Maire de Roubaix, vient de faire remettre à M. Eugène-Victor Bérard, demeurant 43, impasse Balzac, rue de l'Ommelet, la médaille coloniale qui lui a été décernée par M. le Ministre de la marine et des colonies.

M. H. DESCHAMPS vient d'adresser la lettre suivante au rédacteur de l'« Egalité » :

« Monsieur, Vous croyez porter un grand coup à ma candidature en insérant les statuts du Comité de la Solidarité et, dans ce but, vous feignez de donner aux mots un sens qu'ils n'ont pas ; vous semblez croire que les membres de ce Comité ont promis de combattre les préteurs et le capital.

« Il faut beaucoup de bonne volonté pour commettre une erreur aussi lourde, car ce n'est pas de tout, ils ont seulement pris l'engagement de lutter contre leur « despotisme ».

« Ils ne devaient pas les adversaires du capital que si ce capital voulait les dominer, c'est-à-dire, peser sur leur conscience et leurs actions.

« Vous raisonnez qu'il se dégage nettement et clairement de ces statuts — bien mais qui y voit autre chose — dont l'auteur n'est autre que feu M. Paul Philippe qui était un bon bourgeois, je vous assure, pas plus que le président actuel de cette société, M. Césaire Durand, qui n'a jamais été un révolutionnaire.

« Le principal objet de ce comité, à l'origine, c'était, comme son titre le montre, de développer l'esprit de solidarité entre tous ses membres, sortis de toutes les classes de la société, dans le but de se protéger et de s'entraider dans la vie.

« Quant à moi, j'ai jamais failli à mes promesses, et bien que j'aie quitté cette société depuis longtemps, j'ai toujours accouru dans la mesure de mes moyens ceux qui m'ont sollicité.

« Mais les attaques de mes adversaires m'entraînent à faire une déclaration dont je suis heureux de vous donner la première lecture.

« J'ai jamais combattu la religion pas plus que je n'ai combattu les cultes irrationnels ou protestants, je suis trop conscient de la liberté de conscience chez autrui pour jamais y porter la moindre atteinte ; j'ai seulement lutté contre les partis monarchiques, royalistes ou bonapartistes, qui se couvraient du manteau de la religion pour battre la République en brèche.

« Un conseiller d'arrondissement en 1899, au plus fort de la tourmente boulangiste, je suis entré, sur la demande de mes amis d'alors, dans tous les comités où l'on assurait que mon action pouvait être utile au triomphe de la République ; de même qu'aujourd'hui je fais alliance avec la droite pour défendre contre le despotisme collectiviste, l'ère de liberté que la République nous a donnée.

« Pour juger de l'unité de la vie politique d'un homme, c'est moins à ses alliances qu'il a contractées en cours de route, qu'à ses résultats qu'il a produits, qu'il faut se placer.

« Voici la mienne : J'ai pris part à la lutte pour la réélection des 363 en 1877, c'est le 13 octobre de cette année, à la veille du scrutin, que je pronas la parole en faveur de M. Achille Sériepel, député sortant.

« Quelques jours après, j'ai pris part en faveur de MM. Alfred Motte et Augustin Morel, candidats républicains au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, tous deux désignés par les comités républicains de Roubaix. L'élection eut lieu le 4 novembre 1877. Nos candidats échouèrent.

« J'ai eu la satisfaction, plus tard, et avec l'aide de tous mes amis, de faire triompher la candidature de M. Eugène Motte, élu à la suite de son regrettable père après échoue 18 ans auparavant.

« En 1884, lors du Congrès ouvrier, je pris la parole dans deux réunions restées mémorables dans le souvenir des Vieux Roubaixiens, et depuis lesquelles j'ai cessé de parler par la parole et par la plume, de combattre les théories utopiques du collectivisme.

« Et après une lutte politique qui dura depuis plus de vingt ans, au cours de laquelle j'ai vu tomber tant de vaillants soldats de l'idée républicaine, je puis dire, non sans orgueil, que j'ai toujours servi le même drapeau.

« Inscrivables attachés à la République, je continuerai avec mes amis l'œuvre d'apaisement commencée par MM. Jules Darcagnac et Achille Sériepel, non vénéralistes ; nous ne rétorquerons pas la t-é he que nous avons accusée et nous resterons les ardents défenseurs de la République ouverte à tous les travailleurs, à tous les bons Français.

« Je compte sur votre courtoisie et au besoin sur votre respect des droits que la loi m'accorde pour faire passer cette lettre dans votre prochain numéro, à la même place et en mesmes caractères que les commentaires des statuts.

« Agrées mes salutations distinguées, Henri DESCHAMPS, Ancien conseiller d'arrondissement.

LES ENFANTS ENVOYES AU SANATORIUM. — Jeudi après-midi, 14 garçons et 45 filles appartenant aux seules écoles publiques, ont été désignés pour partir, le 15 mai, au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Il y a à Roubaix 20,000 enfants qui continuent à être privés des faveurs payées par tous les contribuables.

LES GREVES. — Voici quelle était la situation des grèves pendant la journée de jeudi.

Cinq grèves ont pris fin. Ce sont celles des teinturiers de MM. Mullier et Monnet, les fils de Jules Bernart, Bernard et Lecomte, Delcourt et Godard. Les 35 ouvriers de l'établissement de M. Broways-Degeyter, qui n'avaient pas repris le travail, ont réglé également l'atelier.

Par contre, vingt teinturiers de l'usine de MM. Hubaux frères, rue d'Inkerman, se sont mis en grève, mercredi après-midi. Ils réclament pour onze heures de travail un salaire de douze.

La situation reste la même dans les six autres établissements en grève, ceux de MM. Mullier frères, Caroux-Mahieu, Wibaux-Florin, Amédée Prouvost, Dillies frères et Cateau et Paul Wattel-Ferrier.

UN PORTE-MONNAIE VOLE EN L'EGLISE SAINT-MARTIN. — Une servante de la rue de l'Épée, Flore Gaillot, ne trouvait mercredi matin, vers onze heures, à l'église Saint-Martin, Soudain elle aperçut que son porte-monnaie lui avait été adroitement volé. Il contenait une somme de 200 francs, un troussseau de clefs et une facture.

Flore Gaillot n'avait qu'une ressource, porter plainte, c'est ce qu'elle a fait.

UNE TROUVAILLE. — Un manoeuvre de maçon, M. Louis Nyl, demeurant rue du Fort, 37, a trouvé sur la voie publique, une reconnaissance du Mont-de-Piété, qui tient à la disposition de son propriétaire.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Jeudi matin, M. Paul Dubois, commissaire de police du quatrième arrondissement, a procédé à l'arrestation d'un teinturier, Paul Otevaert, âgé de 33 ans, demeurant rue de la Basse-Masure. Cet individu est inculpé d'avoir volé une somme de 80 francs et une montre en or appartenant à son beau-père, chez qui il habite.

Interrogé par M. Paul Dubois, Paul Otevaert a déclaré qu'il avait prétendu qu'on n'obtient rien de ses gens si on ne les gronde pas. Puis elle monta chez elle et, en voyant la jolie robe que sa femme de chambre lui avait préparée, elle dit dédaigneusement :

« Vraiment, ce serait dommage ! Une si charmante toilette pour des spéculateurs, des armateurs, des banquiers, qui allaient parler sucres, cotons, protection et libre-échange.

Mais elle la mit tout de même, se résignant à être belle. Et, quand elle fut prête, elle s'imagina qu'elle entendait tinter à ses oreilles : — Vicomtesse de Preuille... Cela sonnait si bien !...

Claude, qui habitait le haut de la villa, n'avait pas cessé, tout en s'habillant, de regarder le Havre ; et il devint son yacht, tout minuscule, au-dessous de lui, ce petit joujou accosté au quai de la place de la Mûre. Et il s'abandonnait à l'évocation du pâle et doux visage d'Annaïc, quand une voiture déposa son père devant le perron, son père tout blême, alourdi, et qui faillit tomber en gravissant les marches...

IX LES MILLIONS DE M. CHAMPAGNEY Dans la vaste salle à manger aux baies ouver-

tes, d'où, à travers des silhouettes d'arbres, on apercevait l'admirable panorama du port et de l'embouchure de la Seine.

Plus la moindre inquiétude n'apparaissait sur le visage enluminé de M. Champagny ; il avait écarté toute préoccupation, soit par calcul, soit par un instinctif besoin de s'étourdir. Et il était si gai, et de sa voix grassejante, il contait de si bonnes histoires, que personne, et il y avait là des malins et des malins du Havre, personne ne se serait douté de l'angoisse où il vivait depuis quelques mois, depuis quelques jours surtout, où la baisse des cotons s'accroissait.

Du reste, il avait tranquillement donné son avis à ses voisins, après le potage, au moment où la conversation s'élevait à peine en échange d'idées sérieuses : la baisse durerait bien six semaines, et ensuite, la hausse se ferait, très lente. Comment soupçonner les inquiétudes d'un homme qui semblait si sûr de lui et de l'avenir ?...

« Papa à quelque ennuï d'un autre genre, qu'il s'exagère peut-être. Et il était prêt à bien l'entourer de son affection ; car lui, il était sincèrement tendre et bon. Quant à Mlle Berthe, elle se considérait comme dépaycée dans ce milieu « vulgaire ».

Elle se rappelait les dîners si fins, si aristocratiques auxquels l'avait menée son frère à Paris, soit au faubourg Saint-Jermain, soit dans la plaine Monceau, ces conversations délicates, artistiques, ces hommes si gracieux, si aimablement sceptiques, ces femmes si délicieusement belles, et les regards des juns hommes qui chatouillaient si intimement son amour-propre.

A Paris, elle croyait lire dans ces regards admirateurs : « Vous êtes jolie, vous avez une taille exquise, j'adore vos yeux bleus, vos fins cheveux... Vous êtes digne d'une couronne de duchesse... Pas un instant, elle ne prêtait à ses courtisans l'idée mesquine de s'être informés du chiffre de sa dot.

Tandis que dans tous les hommages des Havrais ou des Rouennais, pères, mères et fils, elle sentait l'adoration de ses écus.

Aussi, pour ce dîner comme pour bien d'autres, avait-elle décidé d'être parfaitement désagréable et de bien faire comprendre, à ces mamans qui la couvaient des yeux, qu'elle n'était pour aucun des jeunes gens qui, ce soir-là, imploreraient ses sourires.

Un seul avait obtenu grâce devant elle ; mais il n'était pas du Havre. Et encore n'était-elle gentille avec lui que parce qu'elle le trou-

vait drôle et que, probablement, elle ne le reverrait jamais. — M. Joë Fergusson.

Elle ne faisait du reste qu'accomplir son devoir de maîtresse de maison ; car M. Champagny avait boulevé tout le couvert pour donner la place d'honneur à l'Australien. Et celui-ci, à peine timide au début du repas, était devenu très exubérant dès le troisième petit verre de Bougogne.

Claude, qui avait déjà eu l'occasion d'apprécier « ses capacités », avait prévenu le valet de pied de le soigner avec les égards qu'il méritait. Et, quoique le trouvant commun, Mlle Berthe Champagny se laissait emporter par sa bonne humeur, qu'elle partageait entièrement lorsque le champagne eut apparu sur la table. Si son père l'avait écoutée, on n'aurait jamais donné de dîners qu'à Champagny.

Et Joë Fergusson en arrivait à lui faire des confidences, à lui avouer que c'était dans un but matrimonial qu'il était venu en Europe. On l'attendait en Angleterre pour le fiancer à une miss très très aristocratique, mais sans le sou... Qui vous suivra à Melbourne, Monsieur ?

Joë digna l'œil : — Je lui dirai que c'est pour un an ou deux, le temps de réaliser ma fortune. Et quand elle sera là-bas !... (A suivre). PIERRE SALES.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

— J. B. Dervaux, rentier, âgé de 37 ans, demeurant rue Nain, occupé dans l'établissement de MM. C. et J. Paillet, fabricants, s'est fait une contusion à l'épaulé droite en soulevant une chaîne. L'ouvrier qui a été l'objet des soins de M. le docteur Piquet, devra subir huit jours de repos.

— Dans la teinturerie de M. Emile Roussel, l'un des ouvriers, Charles Vandenberghe, âgé de 20 ans, demeurant rue Franklin, a eu le radius gauche fracturé entre le bâta d'un métier et le panier d'une turbine. Un repos de trente jours lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

— Un apprenti de l'établissement de MM. Ernout-Bayart frères, s'est foulé le pouce de la main gauche en tombant. M. le docteur Piquet, qui a examiné le blessé, Léon Vandewyckel, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Balance, lui a prescrit six jours de repos.

— Dans l'établissement de MM. Prouvost frères et Barrene, fabricants, un tisserand, Emile Lambin, âgé de 59 ans, demeurant rue des Arts, s'est fait une contusion à la jambe droite en tombant. Un repos de dix jours lui a été prescrit par M. le docteur Decuillerie.

— Un manoeuvre de maçon, travaillant pour le compte de MM. Ranson et Gossart, entrepreneurs a reçu un coup de pelle qui l'a blessé à l'index de la main gauche. M. le docteur Lepers, qui a examiné le blessé, Henri Serlippens, âgé de 18 ans, demeurant rue de Cartignies, lui a prescrit douze jours de repos.

— A la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, l'une des ouvrières, Anne Praxelle, âgée de 60 ans, demeurant rue Saint-Jean, s'est fait une entorse au poignet gauche. M. le docteur Druenne lui a prescrit vingt jours de repos.

— Adolphe Martial, homme de peine, âgé de 65 ans, demeurant rue Lacroix, travaillant pour le compte de M. Achille Vandenberghe, constructeur, a été blessé au médus de la main gauche par la chute d'une barre de fer. M. le docteur Lepers lui a prescrit dix jours de repos.

— Un dégraisseur de l'établissement de M. Broways-Degeyter, teinturier-apprenti, s'est brûlé à l'œil gauche en travaillant de l'ammoniaque. Le blessé Louis Gantier, âgé de 43 ans, demeurant rue de Lanoy, cour Depretz, a été l'objet des soins de M. le docteur Labbe qui lui a ordonné dix jours de repos.

— En portant une pierre, l'un des ouvriers de M. Edmond Pachy a fait une chute et le fardieu lui a contusionné l'avant-bras droit. Le blessé, Victor Ghislain, âgé de 27 ans, demeurant à Wasquehal, devra subir six jours de repos prescrits par M. le docteur Debuchy.

— Au peignage de M. Léon Allart, Oscar Vanwybergh, âgé de 27 ans, demeurant rue de la République, s'est blessé à la main droite pendant son travail. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Druenne.

Aimez-vous le bon beurre ? Mangez le beurre d'Ostcamp. Le meilleur, le plus frais, le plus pur. Rue du bois, 13, et dépôts successifs.

On porte à domicile. — Téléphone 3.50 le kil. 66550

CROIX UN ACCIDENT A L'USINE HOLDEN. — Un accident s'est produit mardi au peignage Holden. Un jeune conducteur de machine, Emile Fontaine, âgé de 28 ans, s'étant approché trop près d'un arbre de transmission, a été pris dans le mouvement tournant et jeté violemment sur le sol. Quand on le releva, le malheureux ouvrier portait au sommet de la tête une grande blessure d'où le sang s'échappait abondamment.

Le blessé a reçu aussitôt les soins de M. le docteur Jeanart, qui l'a fait ensuite transporter à son domicile, rue Négrier. L'état de la victime n'est pas sans inspirer de vives inquiétudes.

HEM LA GREVE DES OUVRIERS THEATRIFIQUES. — La situation est restée la même pendant la journée de jeudi. Les ouvriers se sont présentés le matin devant les usines ; quatre délégués, deux apprentis et deux teinturiers ont, comme mercredi, obtenu une entrevue avec M. Merghes et présenté leurs revendications. Ils n'ont pas obtenu satisfaction. Les délégués ont mis aussitôt les autres ouvriers au courant du résultat de leurs démarches, et chacun s'en est retourné chez soi dans le plus grand calme. Aucun incident n'est survenu.

Les teinturiers Pochain et Gilbert, les feux avaient été allumés jeudi matin ; chez MM. Mulaton et Flament, ils avaient été couverts mercredi soir.

Les ouvriers des quatre établissements sont toujours animés des mêmes sentiments, c'est-à-dire qu'ils ont l'intention de reprendre le travail si satisfaction leur est donnée d'abord par MM. Mulaton.

TOUFFLERS DECOLVERTE D'UN CENDU. — Jeudi matin, des habitants du hameau de la Chapelle ont trouvé pendu à l'escalier de son habitation, un tisserand, Adolphe Crupier, âgé de 65 ans. Cet homme était séparé de sa femme depuis plusieurs années, et ne semblait pas jouir de toutes ses facultés. Il y avait quelques jours qu'on l'avait plus vu, et M. Wartel, docteur, qui a constaté le décès, a déclaré que la mort remontait à deux ou trois jours. Le cadavre était déjà en décomposition.

LEERS STATISTIQUE D'ETAT CIVIL. — Il a été enregistré pendant le mois d'avril dix naissances, 1044 de sexe masculin et 616 de sexe féminin. Pendant la même période, 8 décès ont été constatés dont 5 de sexe masculin et 3 de sexe féminin y compris un mort-né, et quatre mariages ont été célébrés.

Communications « GRANDE FANFARE ». — Il est rappelé à MM. les musiciens de la « Grande-Fanfare » que la série des répétitions reprend ce soir, à 8 heures précises, pour être continuée, sans interruption, tous les vendredis à la même heure. Ils sont instamment priés d'être strictement exacts pour aborder, à l'heure fixe, le revue des nouveaux morceaux à l'étude.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant pour le compte de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche blessés. M. le docteur Druenne lui a prescrit dix jours de repos.

« Vous n'avez pas de la laine de son métier en marche, Charles Utterbaghe, laveur, âgé de 3